

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique 3b)

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du : 20 février 2014
Le Maire,

PLU	Présent	Arrêté	Approuvé
Modification n°1*	24 février 2012	12 juillet 2013	29 février 2014
modification n°1*			29 février 2015

Paysages de l'Ouest
2 rue du Château de l'Eaucière
BP 30661 - 44306 Nantes
Tél: 02 40 76 56 56 Fax: 02 40 76 01 23
E-mail: po-desai@wanadoo.fr



EOL

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVÉS

Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
1 – Les Noqueniaux voie de liaison	Commune	1 059 m ²
2 – Équipements publics	Commune	2235 m ²
3 – Chemin de randonnée N37	Commune	11 885 m ²
4 – Crédit d'un chemin d'exploitation	Commune	2 807 m ²
5 – Ateliers municipaux	Commune	2 338 m ²
6 – Accès	Commune	382 m ²
8 – Réserve foncière pour extension à moyen long terme équipements publics ou d'intérêt collectif	Commune	13 700 m ²

N.B. : L'emplacement réservé n°7 a été supprimé par la modification n°1 du PLU.

Légende zonage

- Ua Centre-bourg
- Uba Secteur urbain commercial
- Ubb Secteur périphérique centre
- Ubb Extension urbaine en assainissement
- Ubc Extension
- Uhb Secteur urbain en assainissement non collectif
- Ueb Secteur dédié aux activités sportives et de loisirs
- Ue2 Secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
- Ue Secteur d'activité économique
- Ua Partie construite et sa périphérie proche du camp militaire
- 1AU Extension habitat futur
- 1AU2 Extension habitat futur
- 1AU1 Secteur d'activité économique ouvert à l'urbanisation
- 1AU2 Secteur d'activité tertiaire service ouvert à l'urbanisation
- Aa Secteur agricole
- Ah Constructions dispersées en zone agricole
- Ah Zone de loisir en zone agricole
- Aa Zone naturelle
- Nh Construction de détournement paysager
- Nh1 Construction dispersée en zone naturelle
- Nh11 Secteur d'habitat dispersé en espace naturel boisé
- Nh12 Zone de loisir en zone naturelle
- Nm Secteur militaire
- 2AU2

Zones humides
Boisements existants à préserver au titre de l'article L123-1-5° du CU

Espaces boisés classés (L130) existant ou à créer

Emplacements réservés

Zone tampon

Secteur soumis à OAP

Hais identifiées L123-1-5° du code de l'urbanisme

Marge de recul à 35m de l'axe de la voie

Sites archéologiques

N.B. : Le cadastre a été mis à jour dans le cadre de la modification n°1 (cadastre 2019)

